

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N° 2025_110

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Paraphe



L'an deux-mil-vingt-cinq, le quinze du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 9 septembre 2025

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO

Excusés : Enguerrand BONNAS (pouvoir Karine PLATEAU), Véronique REBOUL (pouvoir Eric SCHULZ), Guy RABUEL (pouvoir Pascal FARIN), Lilian RENAUD (pouvoir Régine COLOMB)

Absente : Lydia BERENFELD

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 25

Secrétaire de séance : Christine GAGET

Le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».

Aussi, le Maire, Denis GIRAUD informe l'Assemblée des décisions suivantes :



N° de la décision	Objet	Tiers concerné	Montant en € TTC
2025_100	Piquage, pose de grillage galvanisé et enduit sur façade de la grange des associations	Société GREG FAÇADES ET PEINTURES	6 480
2025_101	Assistance en matière d'opération foncière pour DUP Maison de la Nature et de la chasse	SAS SYSTRA FRANCE	13 848
2025_102	Création de vitraux à l'identique du modèle existant sur la chapelle Notre Dame de Bonne Conduite	OMBRE-JAILLE	8 187
2025_103	Gasoil services techniques	la SAS CARRON et CIE	3 249
2025_104	Réalisation d'une peinture murale sur la grange des associations	Association SMICARTS	14 476
2025_105	Rectification d'une erreur matérielle sur les décisions 2025_048 / 2025_049 / 2025_050	Voir lesdites décisions	
2025_106	Avenant 1 au lot 11 du marché Rénovation thermique maternelle de Ruy	GT AGENCEMENT	7 167.48
2025_107	Demande de subvention pour la Vidéo-protection phase 2	Région AURA	66 160.46
2025_108	Fauchage ambroisie	Ets VINCENT baptiste	3 513.60

Le conseil municipal, à l'unanimité, PREND ACTE de ce rapport.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 15 septembre 2025

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

**Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 15 septembre 2025
Délibération n°110**

